

L'avenir de la philosophie¹

Je vous écris pour vous faire part de mes inquiétudes quant à l'avenir de la philosophie dans le réseau collégial québécois. Certes, une plus grande autonomie pour les cégeps peut avoir certains avantages. En effet, la régionalisation de certaines décisions administratives et de certains enseignements permet de répondre plus efficacement aux besoins particuliers des régions. Néanmoins, il ne faut pas que cette régionalisation des compétences et des façons de faire s'oppose aux visées universelles qui définissent la formation collégiale et qui devraient par ailleurs définir toute formation postsecondaire. Si tel était le cas, jamais les avantages de la régionalisation ne pourraient contrebalancer les coûts de celle-ci quant à la qualité de l'enseignement collégial

Dans son dernier avis au ministre de l'Éducation du Québec, Le Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) propose des transformations globales au niveau de la formation générale dans les cégeps. Celle-ci serait à modifier selon le modèle de la formation complémentaire. Par ailleurs, dans le cadre de sa démarche de « réingénierie » de l'État, le gouvernement Charest, prétextant « moderniser » le Québec, met aussi en cause la formation générale dans les cégeps. La philosophie est encore une fois mise sur la sellette. La question est posée : doit-on maintenir les cours obligatoires de philosophie dans les cégeps ?

Une réflexion à propos de la légitimité de l'enseignement obligatoire de la philosophie au niveau collégial suppose une réflexion à propos de la pertinence de cette discipline dans le cadre de la formation générale commune. Nous croyons que dans son avis au ministre de l'Éducation, le CSE a fait l'économie de cette réflexion, ce qui explique certaines de ses conclusions à la fois surprenantes et erronées. En quoi la place de la philosophie est-elle justifiée dans le cadre de la formation générale commune ? Pour répondre à cette question, une réflexion sur **les finalités** de la formation générale des étudiants de niveau collégial s'impose.

Formation générale commune (obligatoire) et la formation complémentaire.

L'actualité de ces questions ne fait aucun doute. Selon le scénario proposé par le CSE, mis à part quelques cours en langue d'enseignement, l'ensemble de la formation générale deviendrait complémentaire à la spécialité. Cette formation complémentaire inclurait, outre la littérature et la philosophie, des choix pour l'étudiant dans des domaines du savoir telles les sciences sociales, les sciences de la nature, les sciences appliquées et technologiques, etc. L'enseignement de la littérature, de l'éducation physique et de la philosophie ne serait plus alors envisagé comme faisant partie de la formation obligatoire de l'étudiant.

L'adoption de ce plan équivaldrait tout simplement à l'abolition de la formation générale commune. Celle-ci deviendrait simplement complémentaire à la spécialité de l'étudiant. Malgré l'aspect séduisant de cette proposition -- proposition qui se justifie officiellement par la volonté d'octroyer plus de liberté aux étudiants afin de rendre leur

¹ Ce texte a été rédigé par Simon Beaudoin et adopté unanimement en réunion départementale le 13 décembre 2004.

formation plus signifiante, mais dont on peut supposer qu'elle répond plutôt à des exigences dans la gestion du personnel -- une réflexion sur les finalités de la formation générale et une analyse des deux types de formation montrent qu'il s'agit là d'une grave erreur. En fait, les conclusions de CSE reposent sur un inacceptable mélange des genres.

Avant la réforme de 1993, la formation générale se divisait en deux genres : la formation obligatoire et la formation complémentaire ; la première étant relative à des visées fondamentales tandis que la seconde se rapportant à des visées plus personnelles chez l'étudiant. La réforme de 1993 conserve l'esprit de cette distinction, tout en ajoutant une catégorie nouvelle : la formation générale propre.

Mais tant la formation générale commune que la formation générale propre font partie de la formation obligatoire en vertu des finalités fondamentales qu'elles visent. Pour sa part, la formation complémentaire conserve son statut de formation « complémentaire à la spécialité »². Dans son avis, le CSE note au passage que la visée essentielle des cours complémentaires était d'apporter une ouverture culturelle.³ Mais en fait, si la formation complémentaire à la spécialité participe aux visées de la formation générale, elle ne peut prétendre être suffisamment pertinente pour être commune et obligatoire... C'est que la formation générale ne vise pas *uniquement* l'ouverture culturelle. Ses visées fondamentales sont ailleurs.

Les finalités de la formation générale et la proposition du CSE

Notons d'abord que selon les documents officiels du MEQ, la formation générale répond à une triple finalité : « l'acquisition d'un fond culturel commun, l'acquisition et le développement d'habiletés génériques et l'appropriation d'attitudes souhaitables. Ces trois aspects visent à développer la personne pour elle-même, à la préparer à vivre en société de façon responsable et à lui faire partager les acquis de la culture »⁴. Or le CSE réaffirme ces finalités qu'il entend aussi clarifier. Il en fait même sa première piste de développement : **« Première piste de développement : - Réaffirmer et clarifier les finalités actuelles de la formation générale dans son ensemble »**⁵. Toutefois, les conclusions finales de CSE mettent sérieusement en danger l'atteinte de ces finalités ainsi que la cohérence interne de la formation générale. De plus, la clarification annoncée des finalités actuelles n'a jamais eu lieu. Au contraire, l'avis de CSE obscurcit tant l'interprétation que l'on peut faire des finalités de la formation générale que les moyens pour les atteindre.

Les objectifs poursuivis par la réforme de 1993 étaient multiples. Parmi ceux – ci, la réforme cherchait à réactualiser et enrichir le contenu (du fond culturel commun) de la formation générale, à en accroître la cohérence interne et à mieux l'articuler aux divers programmes⁶. En philosophie, cela s'est manifesté par l'élaboration de trois cours suivant une séquence au niveau des connaissances (suite historique) et des compétences. De plus, le troisième cours de la séquence (éthique) articule les acquis de la formation générale aux domaines d'étude de l'étudiant (formation générale propre).

² Province de Québec, Rapport de la commission d'enquête sur l'enseignement, Québec, Tome II, 1964, p.165.

³ p.94

⁴ MEQ, 1998, p. 1. cité page 106.

⁵ p. 106

⁶ MESS, 1993,b, p.17, cité p. 92.

Selon le CSE, les changements issus de la réforme de 1993 ont donné « des résultats appréciables, notamment en clarifiant les standards, en haussant les qualifications, en donnant de la cohérence à la formation et en rendant celle-ci plus équitable pour les élèves »⁷. Nous sommes d'avis que selon le scénario proposé par le CSE, plusieurs de ces résultats appréciables seront mis en cause.

La clarification de standards et objectifs relativement aux finalités fondamentales

Relativement à la *clarification des objectifs et des standards relatifs à la formation générale*, le CSE remet la tâche au Ministre⁸, se gardant bien de prendre position sur cette question. Or, une interrogation sur le sujet aurait inévitablement mené à des conclusions différentes et au maintien de l'éducation physique, de la philosophie et de la littérature dans la formation générale commune. Il en est ainsi puisque ces disciplines sont les plus pertinentes pour l'atteinte des finalités de la formation générale. Nous nous contenterons de le démontrer pour la philosophie. Nous montrerons que les cours de philosophie développent certaines habiletés génériques « fondamentales » et que l'enseignement de la philosophie contribue de façon éminemment significative à l'acquisition d'un fond culturel *qui mérite* d'être commun ainsi qu'à l'appropriation d'attitudes souhaitables pour la personne et la collectivité.

La cohérence interne

Dès 1975, le *Rapport Nadeau* insistait sur la nécessité d'un programme de formation cohérent. Par ailleurs, le MEQ considère que la *cohérence interne* de la formation générale constitue une de ses qualités non négligeables. Or au niveau de la cohérence de la formation générale, le plan du CSE nous semble plutôt inconsistant. En donnant le choix aux étudiants et en optant pour formation purement complémentaire, le CSE ne met-il pas en cause la séquence des cours au plan des connaissances et des compétences ? Il faut croire que oui puisque la cohérence même de la formation générale dépend de l'organisation de celle-ci selon une évolution concertée des connaissances et des compétences.

La visée de démocratisation des savoirs.

Que penser finalement de l'équité, c'est-à-dire de la *visée de démocratisation des savoirs* que l'on a toujours associée à la philosophie? Même si le CSE reconnaît que dès 1978, le maintien des cours obligatoires en philosophie était considéré comme « témoin d'un objectif de démocratisation »⁹, il ne semble pas du tout prendre ce fait en considération dans ses conclusions finales. En effet, le CSE élude complètement ce fait reconnu depuis le *Rapport Parent* : « l'objectif premier des cours de philosophie au cégep : permettre aux étudiants d'identifier et d'élucider les problèmes qui leur sont à la fois communs et propres, quels que soient leur origine sociale, leur tempérament ou leur orientation, et leur fournir un instrument de réflexion sur leur difficile condition de jeunes québécois »¹⁰. On peut voir dans ce manquement élusif une méconnaissance de l'apport de la philosophie à la culture démocratique québécoise.

La pertinence des trois cours de philosophie dans la formation générale commune

⁷ P. 92.

⁸ P.167.

⁹ p.96

¹⁰ Cahier de l'enseignement collégial, p. 131, cité p. 3.

Définir les visées particulières des trois cours de philosophie, dire comment elles s'intègrent dans ces visées d'ordre plus général, et montrer qu'aucune autre discipline ne peut s'acquitter adéquatement de la tâche propre à la philosophie, c'est justifier le caractère essentiel et obligatoire des trois cours de philosophie dans la formation de l'étudiant. Car c'est en raison de leurs visées fondamentales que les cours de philosophie doivent être maintenus dans le curriculum de la formation générale. J'aimerais ici démontrer que la philosophie est la seule discipline qui permet d'atteindre certaines finalités dites fondamentales¹¹.

Les trois cours de philosophie : la séquence actuelle.

Le premier cours : philosophie et rationalité

Dans le cours Philosophie et rationalité, l'étudiant est appelé à se positionner par rapport à des questions fondamentales qui préoccupent les êtres humains dans leur quête de sens. L'éventail de questions est large, mais la compétence à acquérir précise : faire preuve de jugement rationnel et critique. Or cette compétence est loin d'être, pour les personnes et pour les sociétés, superfétatoire. Pour que le préjugé et les idéologies ne définissent pas l'essentiel des opinions de la jeunesse, il est de notre devoir de leur donner les moyens de réfléchir rationnellement et d'articuler rigoureusement leur pensée. Être en mesure de discerner et de juger de la valeur relative de plusieurs types de discours (scientifique, mythique, religieux, scientifique) n'est en ce sens pas superflu. De plus, le régime démocratique exige et, par conséquent doit favoriser, la libre pensée et l'exercice de la raison dans la détermination de l'action sensée et préférable.

Ainsi, n'est-il pas nécessaire qu'une large part des citoyens ait une formation qui, non seulement invite à la réflexion rationnelle et critique, mais qui, au surplus, retrace jusqu'à dans leur foyer d'origine les idéaux qui fondent notre société démocratique ? Or c'est en Grèce antique que les hommes ont pour la première fois tenté de définir la nature véritable de la démocratie, de la liberté, de la justice, de l'amitié, du dialogue, du bonheur et de la vérité pour ne nommer que ces thèmes-là. L'héritage légué par les philosophes de la Grèce antique mérite d'être enseigné non seulement parce qu'il constitue l'origine de la pensée rationnelle, mais aussi parce qu'il nourrit depuis plus de deux mille ans la réflexion de ceux qui ont forgé notre civilisation. N'est-il pas nécessaire, pour pouvoir faire avancer la réflexion et la société dans le sens du progrès, de connaître nos origines ? Celui qui ne sait d'où il vient, ne peut définir avec intelligence où il va.

Comme personne et comme société, il nous faut toujours, par la réflexion rationnelle, renouveler le sens des idéaux qui nous définissent. Sans cette réflexion, la signification de ces idéaux finit par se trouver complètement travestie. En effet, sans réflexion rationnelle, la démocratie devient vite un système politique où chacun ne défend que son intérêt particulier, la liberté apparaît comme absence de toute contrainte dans la satisfaction des désirs égoïstes, la justice s'appauvrit dans le droit du plus fort d'imposer sa force, l'amitié se corrompt en relation de pouvoir, de possession, voire de domination dans laquelle on tire avantage de l'autre, le bonheur semble n'être qu'un mot confus qui qualifie un état dont on ne peut rien dire ni penser et la vérité se perd dans son antipode, c'est-à-dire l'opinion relative de chacun.

¹¹ Rappelons les finalités de la formation générale telles que définies par le MEQ. Selon les documents du MEQ, la formation générale devrait viser une triple finalité : fournir aux étudiants un fond culturel commun, développer des attitudes souhaitables et des compétences génériques essentielles.

Ces conceptions faciles, voire spontanées, sont certes à la mode chez les étudiants. Mais peut-on s'imaginer à quel point elles peuvent s'avérer néfastes au plan personnel et collectif ?

Ces préjugés, pour ne nommer que ceux-là, ne résistent pas longtemps à la réflexion philosophique et à la pratique de l'argumentation. Ainsi, les avantages qui en découlent ne se manifestent pas seulement dans la vie personnelle de l'étudiant qui apprend à mettre en doute les pseudo évidences qui définissent son monde. La vie collective, qui ne peut en aucun cas être saine sans l'aptitude au dialogue, se trouve effet façonnée pour le mieux par la réflexion des jeunes gens.

Bref, le premier cours de philosophie (Philosophie et rationalité) est essentiel dans la formation de l'étudiant puisqu'il le forme à la réflexion rationnelle et critique. Aussi est-ce à la philosophie que revient, de droit, la tâche de cette formation fondamentale : ce sont en effet les philosophes qui, au cours des siècles, ont développé les règles de l'argumentation et les normes qui permettent de l'évaluer.

L'être humain.

Ce sont les mêmes compétences fondamentales que les deux autres cours de philosophie ne cesseront d'affermir. Le deuxième cours (Les conceptions philosophiques de l'être humain) se justifie entre autres parce qu'il établit un passage entre le cours plus spécifiquement dédié à l'argumentation et celui dédié à l'éthique. Il définit l'horizon sur lequel les valeurs peuvent se détacher et prémunit ainsi l'étudiant d'une conception éthique ne s'appuyant pas sur la réalité humaine ou la nature des choses.

Ce cours offre à l'étudiant une vue synoptique et générale de l'être humain en lui proposant une gamme de conceptions de l'humanité, chaque conception insistant davantage sur un aspect précis de l'être humain (intellectuel, psychique, spirituel, naturel, biologique, social, économique, corporel, volontariste, herméneutique, etc.). Naviguant dans cet ensemble de conceptions de l'être humain, l'étudiant est appelé à se positionner librement par rapport à celles-ci.

Le deuxième cours est celui dont la pertinence est la plus remise en doute : Certains mettent en doute la pertinence d'une réflexion philosophique sur l'humanité, ce qui n'est pas si surprenant à notre époque.

En effet, on trouve dans la société une forte résistance lorsque vient le temps de réfléchir à l'humain. La question de la nature humaine est à peu près évacuée de l'espace social. Depuis le déclin de la religion catholique au Québec, la place de l'homme fait problème. D'une certaine façon, c'est aujourd'hui l'économie qui a remplacé la religion comme fondement de l'unité sociale, ce qui tend à appauvrir le rapport des jeunes à eux-mêmes et à laisser un vide quant aux questions fondamentales que pose notre condition. La publicité exploite ce vide, présentant à la jeunesse une conception particulièrement pauvre de l'humanité. L'avoir, sans doute, tend à remplacer l'être en matière d'identité. Le culte de l'apparence et ses rêves, l'identification aux marques de prestiges et plus généralement, la volonté d'avoir implique un appauvrissement parfois fatal de la conception que les jeunes ont de l'humanité, et par conséquent, d'eux-mêmes. Cela explique sans doute certains problèmes d'identité que l'on retrouve chez les jeunes et plus généralement dans la société. Le deuxième cours de philosophie est à peu près le seul bastion qui résiste aux impérialismes

économique et scientifique qui, à leur insu, présentent l'homme comme un utilisable, une statistique, ou un simple objet quantifiable dont la science peut prévoir le comportement.

Qui suis-je ? Qui sommes-nous, humains ? Ceux qui croient que poser cette question est superflu ne voient simplement pas les enjeux. C'est l'horizon du sens de nos vies ainsi que le sens de la vie collective qui sont ici en cause.

Mais ceux qui contestent la pertinence du cours Les conceptions philosophiques de l'être humain peuvent s'accorder avec nous sur l'importance d'une réflexion à propos de l'être humain. Néanmoins, ils affirment que les sciences peuvent aussi bien, sinon mieux, s'acquiescer de cette tâche. Certes, nul ne peut nier la pertinence du savoir que portent les diverses sciences. Néanmoins, aucune des sciences ne prétend ni ne peut prétendre définir une conception de l'homme. Chaque science définit non l'être humain, mais au mieux, une de ses dimensions particulières. De plus, chaque paradigme scientifique exclut les autres.

Pour qu'une science *participe* à l'élaboration d'une conception véritable de l'être humain en tant que tout complexe, elle doit nécessairement accorder aux autres connaissances leur validité propre en entrant en dialogue avec celles-ci. Or, lorsqu'une science entre dans cette démarche, elle doit mettre à distance son propre paradigme pour l'évaluer rationnellement. Mais à une telle démarche, nous donnons le nom de philosophie. La philosophie est en effet la seule démarche dans laquelle on réfléchit sur l'ensemble des discours. Là où la science affirme sans appel, la philosophie met en dialogue.

Croire que la science est un refuge et qu'elle permettra à elle seule de donner une signification à l'existence humaine est une illusion. Si la science donne des informations précises qui nous permettent de comprendre certains phénomènes humains, il n'en demeure pas moins que les questions du sens, de l'identité ou de la liberté comme essence de l'humain sont fondamentalement philosophiques. Le biologiste qui veut définir une conception de l'être humain sera amené à des questions telles : Comment peut-on concilier le déterminisme biologique et l'intuition de la liberté ? Certes, les philosophes gagnent à s'instruire à l'école des sciences pour la préparation de leur cours sur l'être humain. Pour améliorer le devis de ce cours, on pourrait exiger des philosophes qu'ils incluent quelques discours scientifiques sur l'être humains, ce que la plupart font déjà par ailleurs.

Mais entendons-nous bien : celui qui, par exemple, a recours à la biologie afin de situer ce type de phénomènes dans la définition de l'humain n'est pas pour autant biologiste. D'un autre côté, les biologistes, sociologues ou psychologues qui présentent l'être humain sous la loupe de leur science n'élaborent pas une véritable conception de l'être humain, conception qui est et doit nécessairement être philosophique. Laissons donc aux scientifiques le soin d'enseigner leur science et reconnaissons donc aux philosophes leur compétence propre. Seule la philosophie permet d'accéder à une pensée à la fois libre et instruite à propos de l'être humain comme totalité complexe, pensée par ailleurs nécessaire au jugement éthique éclairé.

L'éthique

Le cours d'éthique est sans doute celui qui exige le moins de justifications. Ce cours sensibilise l'étudiant aux grands courants en éthiques et forme au jugement éthique autonome. Appliqué au programme de spécialisation de l'étudiant, il lui apprend à se forger un jugement

moral rationnel en plus de le sensibiliser aux grands enjeux contemporains en éthique. Dire qu'il s'agit là d'attitudes souhaitables est un euphémisme : il s'agit là d'attitudes nécessaires.

Finalement, la capacité de porter un jugement éthique sur des problématiques contemporaines ne peut être considérée simplement comme complémentaire à la formation. La capacité de porter un jugement moral éclairé concerne bien sûr la dimension personnelle de nos vies humaines. Mais il ne faut pas oublier la pertinence sociale et politique d'une telle formation dans une société démocratique. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à imaginer (en certains cas, la constatation peut prendre le relais de l'imagination) les conséquences graves de l'ineptie morale des gens occupant des postes de responsabilité.

Conclusion

Lorsque l'on considère qu'une discipline doit faire partie des cours obligatoires de la formation générale commune, on considère que cette discipline est utile dans le cadre de la formation générale de tous les étudiants fréquentant le Collège. Or nul ne peut douter du fait que la capacité de tenir une argumentation crédible et pertinente est une compétence générique fondamentale. Il ne s'agit pas là du tout d'un simple complément à la spécialité, mais bien d'une compétence essentielle pour tous les futurs citoyens, travailleurs et personnes oeuvrant dans la société. Et puisque la philosophie est la discipline qui se spécialise dans la rationalité et l'argumentation, les cours de philosophie doivent être obligatoires afin de développer cette compétence fondamentale.

La philosophie se démarque ici des autres disciplines scientifiques en ce qu'elle n'impose pas de vérités toutes faites, mais incite plutôt à la réflexion critique et rationnelle. Comme le souligne le *Rapport Parent*, « La philosophie est une discipline qui habitue l'intelligence à réfléchir avec rigueur et précision sur les questions fondamentales que se pose l'être humain »¹². En effet, la réflexion philosophique n'est pas uniquement fondamentale et nécessaire pour l'exercice réel du jugement critique, exercice qu'exige toute démocratie. Elle porte aussi sur l'ensemble des questions fondamentales que se pose l'être humain dans sa quête de sens. Or qui oserait prétendre que ce type de réflexions est superfétatoire ? Il ne s'agit pas ici d'un complément à la formation spécifique (comme le serait par exemple la connaissance des volcans) mais bien de la nécessaire connaissance de soi. En ce sens, réfléchir philosophiquement sur la condition humaine offre un rempart contre l'idéologie forte de notre époque qui voit dans l'être humain un être que l'on peut utiliser et manipuler. Celui qui se connaît lui-même se possède aussi lui-même et se laisse moins facilement dominer. Ce qui nous amène finalement à l'éthique.

Bref, la philosophie développe des compétences génériques fondamentales qui ne peuvent en aucun cas être considérées comme complémentaires dans la formation postsecondaire. Aussi est-il clair que le développement de ces compétences va de pair avec l'acquisition d'aptitudes souhaitables : penser de façon rationnelle et critique, accepter l'autre, dialoguer, écouter les arguments de ceux qui ne partagent pas nos idées, être pondéré dans nos jugements, définir notre propre pensée, être capable de justifier ses croyances et ses actes, être sensibilisé à la dimension politique de nos vies, etc.

¹² p. 2. Rapport Parent T.3 p.191, cité p2

Or le développement de ces compétences et de ces attitudes souhaitables ne va pas sans la transmission d'un fond culturel *qui mérite* d'être commun. L'histoire de la pensée, des concepts, des conceptions du monde fonde l'identité d'une civilisation. À l'ère du non durable, notre volonté de changement ne doit pas nous faire perdre de vue nos origines. L'histoire de la pensée est aussi celle du développement de concepts qui nous sont chers : des notions telles la liberté, la démocratie, la rationalité, la justice, le bonheur trouvent leur origine dans le monde gréco-romain. Les conceptions modernes de l'être humain sont au fondement de nos systèmes de pensée, de nos organisations sociales et de nos systèmes de valeurs. Les grandes théories éthiques contemporaines fondent non seulement notre moralité et notre système de droit, mais la possibilité même du vivre –ensemble harmonieusement. La transmission de cet arrière-fond culturel qui mérite d'être commun doit être préservée, car cet arrière-fond culturel est la matière première avec laquelle prennent forme les grands débats contemporains.

Pour discréditer l'enseignement de la philosophie, le CSE insiste sur la perception d'un *malaise* relativement à la formation générale, concept aussi oiseux que la plupart des explications que propose le CSE pour en rendre compte. Ce malaise n'est jamais véritablement cerné. La raison de cette obscurité est pour sa part plutôt claire : on ne le cherche pas à la bonne place, on accuse maladroitement la formation générale plutôt que de considérer l'ensemble des facteurs psychologiques, sociaux, historiques et économiques à sa source.

Dans une société axée sur l'efficacité, la productivité, la nouveauté, l'immédiateté, l'apparence, le « déjà tout cuit » et le divertissement, quoi de plus normal qu'un certain malaise puisse émerger de ce choc salutaire lorsque tout à coup, on valorise le travail de réflexion, l'ouverture d'esprit, le dialogue, la rencontre de l'Autre, la raison, la profondeur, les grandes œuvres qui résistent à l'épreuve du temps, la tradition, le génie humain, etc.

Simon Beaudoin